



Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Nymbus Capital Inc. au 1-833-227-2656 ou au [info@nymbus.ca](mailto:info@nymbus.ca), ou visitez le [www.nymbus.ca](http://www.nymbus.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

## Bref aperçu

<b>Code du fonds</b> : LDM205	<b>Gestionnaire du fonds</b> : Nymbus Capital Inc.
<b>Date de création de la catégorie</b> : 12 mai 2026*	<b>Gestionnaire de portefeuille</b> : Nymbus Capital Inc.
<b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2026</b> : 157 205 706 \$	<b>Distributions</b> : Revenu net et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur).
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> : Cette information n'est pas disponible, car aucune part de la catégorie A n'était en circulation avant leur distribution conformément à ce prospectus simplifié.	<b>Placement minimal</b> : 500 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

\*Aucune part de catégorie A n'était en circulation avant leur distribution aux termes du prospectus simplifié.

## Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds vise à générer un revenu et à assurer une appréciation du capital modérée, tout en privilégiant la préservation du capital et une gestion prudente des placements, et en intégrant une approche d'investissement durable et responsable. Le Fonds applique une politique de sélection de titres qui met l'accent sur les émetteurs durables et responsables. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe canadiens de bonne qualité. L'exposition indirecte peut être obtenue par des placements dans des fonds négociés en bourse (FNB), et le fonds peut également utiliser des instruments dérivés afin de gérer l'exposition au risque. Le Fonds se concentrera principalement sur l'univers du marché obligataire canadien, mais il peut investir jusqu'à 30 % de la valeur nette de son actif en titres étrangers, dont jusqu'à un maximum de 10 % de son actif en titres de marchés émergents.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 31 mars 2026)

1.	Toronto Community Housing Corporation Issuer Trust 4.877 05/11/37	8,2%
2.	South Coast British Columbia Transportation Authority 2.65 10/29/50	7,9%
3.	Hydro-Quebec 6 1/2 02/15/35	7,1%
4.	Sagicor Financial Co 6.359 06/20/29	4,8%
5.	Anglian Water Services Financing 4.525 08/26/32	4,3%
6.	NorthWest Healthcare Properties REIT 5.514 02/18/30	4,3%
7.	Allied Properties REIT 3.095 02/06/32	4,1%
8.	Province of Newfoundland 4 1/2 04/17/37	3,7%
9.	Ontario Infra Land Corp 4.7 06/01/37	3,3%
10.	City of Ottawa 4.1 12/06/52	3,0%

**Pourcentage total des dix principaux placements :** 50,7 %

**Nombre total de placements :** 58

### Répartition des placements (au 31 mars 2026)

#### Allocation d'actifs

1.	Obligations Corporatives Canadiennes	44,8 %
2.	Obligations Provinciales Canadiennes	41,8 %
3.	Obligations Municipales Canadiennes	7,9 %
4.	Trésorerie et Équivalents	3,2 %
5.	Obligations Gouvernementales Canadiennes	1,9 %
6.	Obligations Hypothécaires Canadiennes	1,2 %
7.	Produits Dérivés (Positions Courtes)	-0,0 %
8.	Produits Dérivés (Positions Longues)	-0,2 %

### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Nymbus Capital Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps.

Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie A du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible car aucune part de la catégorie A n'était en circulation avant leur distribution conformément à ce prospectus simplifié.

#### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible car aucune part de la catégorie A n'était en circulation avant leur distribution conformément à ce prospectus simplifié.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A du fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible car aucune part de la catégorie A n'était en circulation avant leur distribution conformément à ce prospectus simplifié.

#### Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de catégorie A du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible car aucune part de la catégorie A n'était en circulation avant leur distribution conformément à ce prospectus simplifié.

### À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- prévoient de détenir leurs placements à moyen ou à long terme;
- recherchent un revenu et une croissance modérée du capital;
- souhaitent que les critères ESG soient pris en compte dans les placements; et
- peuvent tolérer un faible niveau de risque

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

### Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition

Ni le Fonds, ni Nymbus Capital Inc. ne vous facturent des frais de souscription, de rachat ou de conversion lorsque vous achetez, rachetez ou échangez des parts du fonds. Pour les parts de catégorie A, votre courtier peut vous facturer des frais supplémentaires ne dépassant pas 0,5 % du prix de souscription. Nymbus Capital Inc. ne reçoit pas ces frais d'acquisition initiaux; ils sont versés directement à votre représentant. Les frais d'acquisition sont négociés directement avec votre représentant.

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie représentent 1,5 % de la valeur de la catégorie et les frais administratifs fixes représentent 0,17 % de la valeur du fonds. Les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus car aucune part de la catégorie A n'était en circulation avant leur distribution conformément à ce prospectus simplifié.

#### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Nymbus Capital Inc. verse une commission de suivi à la société de votre représentant. Nymbus Capital Inc. la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux pour les parts de catégorie A correspond à 0,5 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 5 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

**Frais de performance**

Nymbus Capital Inc. a le droit de recevoir des frais de performance correspondant à 15 % du rendement de la catégorie de parts au-delà de l'indice FTSE Canada des obligations universelles (taux minimal) pour une année civile, sous réserve d'un seuil de référence permanent (high-water mark).

**3. Autres frais**

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou échangez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés. Ces frais ne sont pas versés au gestionnaire, mais sont plutôt versés au Fonds visé.
<b>Frais de transfert</b>	Il est possible que votre courtier exige des frais si vous transférez vers une autre institution financière ou si votre courtier vous fournit des services facultatifs. Ces frais ne sont pas versés au gestionnaire.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Nymbus Capital Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Nymbus Capital Inc.  
1002 rue Sherbrooke Ouest, Suite 1900  
Montréal (Québec)  
H3A 3L6

Téléphone sans frais : 1-833-227-2656

Courriel : [info@nymbus.ca](mailto:info@nymbus.ca)

Site web : [www.nymbus.ca](http://www.nymbus.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).